



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-139045>

Département(s) de publication : **40**

Annonce n° **24-139045**

Travaux

---

### Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 24-138784

Mis en ligne sur le site [www.boamp.fr](http://www.boamp.fr) le 11/12/2024

### Section 2 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur** : Communauté d'Agglomération du Grand Dax

**Type de Numéro national d'indentification** : SIRET

**N° National d'identification** : 24400067500151

**Ville** : Dax cedex

**Code postal** : 40102

**Grouperement de commandes** : Non

**Département(s) de publication** : 40

### Section 3 - Identification du marché

**Intitulé du marché** : Travaux d'aménagement VRD des rues Saint Vincent et Neuve prolongée

**Code CPV principal - Descripteur principal** : 45233220

**Type de marché** : Travaux

**Description succincte du marché** : Le présent marché a pour objet les travaux d'aménagement VRD de la rue Saint Vincent depuis le cours Foch jusqu'à la place du Légionnaire ainsi que de la fin de la rue Neuve prolongée, perpendiculaire à la rue Saint Vincent permettant l'accès à la Place de la Cathédrale depuis cette dernière.

**Critères d'attribution** : Le critère « prix des prestations » noté 40 sur 100 points (représentant donc un coefficient de 40%) : ce critère sera analysé sur la base du montant total TTC du Détail Quantitatif Estimatif (DQE). Le critère « Moyens mis en oeuvre et organisation du chantier » noté 50 sur 100 points (représentant donc un coefficient de 50%) : ce critère sera apprécié au regard du cadre de mémoire technique complété par le candidat précisant les moyens mis en oeuvre, l'organisation du chantier tenant compte des contraintes inhérentes du site, ainsi que le planning des travaux proposés. Le critère « Délai d'exécution » noté 10 sur 100 points (représentant donc un coefficient de 10%) : ce critère sera analysé sur le délai d'exécution du chantier sur lequel le candidat s'engage dans son acte d'engagement (dont 5 jours d'intempéries réputés prévisibles compris mais hors période de préparation de 2 semaines).

## Section 4 - Informations rectificatives

- La date de limite de remise des offres est reportée au vendredi 17 janvier 2025 à 12h00

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication : 11/12/2024**